

Délibération n°D20230035

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures,** les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28 , 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un autre Président autre que le Maire de la ville pour régler le vote du compte administratif ;

VU l'arrêté du 08/12/2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération D20210147 du 15/12/2021 portant adoption du budget primitif 2022 du budget principal de la Ville et les délibérations D20220052 du 30/06/2022, D20220107 du 22/09/2022 et D20220137 du 13/12/2022 portant décisions modificatives ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Comptable des Finances Publiques pour le budget principal de la Ville et sa concordance avec les éléments portés au compte administratif 2022;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que M. MARBOT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'exercice budgétaire relatif au Budget Principal fait apparaître les principaux résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandaté	34 285 813,76 €	37 299 774,07 €	3 013 960,31 €
Résultat reporté 2021		1 952 060,17 €	1 952 060,17 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>34 285 813,76 €</b>	<b>39 251 834,24 €</b>	<b>4 966 020,48 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandaté	14 455 765,63 €	11 452 228,31 €	- 3 003 537,32 €
Résultat reporté 2021	1 120 130,88 €		- 1 120 130,88 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 575 896,51 €</b>	<b>11 452 228,31 €</b>	<b>- 4 123 668,20 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER**, hors la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2022 du budget principal de la ville de BERGERAC comme rappelé ci-dessous :

**Adopté par 24 voix pour** : Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

**6 voix contre** : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**1 non participation** : Jonathan PRIOLEAUD.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**  
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD